



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de NOGENT/OISE

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. DELAHOCHÉ Michel, Maire
M. MAGUET Jean-François, Adjoint
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe
Mme MARTEL Véronique, Adjointe
Mr HERCELIN Pierre, Adjoint

Les Conseillers Municipaux,

Mme LEFEVRE Josiane, Conseillère
M. MICHEL Philippe, Conseiller
M. PECKSTADT Jean-Claude, Conseiller
Mme MAGUET Isabelle, conseillère
Mme LEGALL Maryline, conseillère
Mme DUPRE Pascale, Conseillère
Mr PILLON Claude, Conseiller
Mme JOUOT Muriel, Conseillère

Absents excusés :

Mme VEG Josseline, conseillère
(pouvoir à Mr MAGUET Jean-François)
Mr BONNEAUD Thierry, Conseiller
(pouvoir à Mr DELAHOCHÉ Michel)
M. CHEVET Bruno, Conseiller
(pouvoir à Mr HERCELIN Pierre)

Absents non excusés :

M. MOREL Maurice, Conseiller
Mr TEULADE Nicolas, Conseiller

Secrétaire de séance :

Mr HERCELIN Pierre
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 1^{er} Décembre 2025
Date d'affichage : 1^{er} Décembre 2025

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	16

L'an deux mil vingt-cinq, le huit Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ SUPPRESSION POSTE ADJOINT
- ❖ DM N°1
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL STAGIAIRISATION
- ❖ MARCHE DE TRAVAUX RUE ST SACREMENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 21 Octobre 2025, Monsieur DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 21 Octobre 2025

43 - SUPPRESSION POSTE ADJOINT

Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Suite à la démission de Madame REMOISSONNET Christelle du poste de 3ème adjoint, il vous est proposé de porter à quatre le nombre de postes d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

44 - DM N°1

Des réajustements au budget Primitif sont nécessaires afin de pouvoir passer les dernières écritures comptables de 2025 :

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Désignation : Chapitre/Article	Dépenses	Recettes	Observations
014/7392221- FPIC	201.00 €		
011/6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-201.00 €		
TOTAL	0.00 €	0.00 €	

INVESTISSEMENT

Article	Dépenses	Recettes	Observations
21/2111-TERRAIN NUS	-20 000.00 €		OPNI
21/2158-AUTRES	-40 000.00 €		10033 EGLISE
21/2158-AUTRES	-4 400.00 €		10001 GROUPE SCOLAIRE
21/2183-MATERIEL INFORMATIQUE	4 400.00 €		10001 GROUPE SCOLAIRE
21/2182-VEHICULE ROULANT	-90 000.00 €		OPNI
21/2152- VOIRIE	150 000.00 €		10002 VOIRIE
45/4581 - OPERATION INVEST SOUS MANDAT	7 554.00 €		OPFI
45/4582- OPERATION INVEST SOUS MANDAT		7 554.00 €	OPFI
TOTAL	7 554.00 €	7 554.00 €	

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur de la décision Modificative n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

45 - PERSONNEL COMMUNAL STAGIAIRISATION

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Depuis le 02/09/2024, Mme LEROY Mégane occupe un poste d'adjoint technique en CDD à 11h00 hebdomadaire suite à un accroissement d'activité au sein du service cantine. Son contrat arrive à terme le 19/12/2025.

Mme DOMENECH Elisabeth étant partie en retraite et n'ayant pas été remplacée depuis, Mr le Maire propose de recruter en tant que stagiaire Mme LEROY Mégane sur ce poste à 12h00 hebdomadaire annualisé pendant 1 an, puis selon ses résultats elle sera titularisée.

Sa rémunération se fera sur le grade d'adjoint technique territorial selon le calcul de sa reprise d'ancienneté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

46 - MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT RUE ST SACREMENT

Suite à la procédure adaptée réalisée par l'ADTO pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux d'aménagement Rue St Sacrement, Mr le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à signer les documents du marché public correspondant.

Vu :

- L'article R2123-1 du code de la commande publique
- Les articles L2122-21 et L2122-22-4° du code général des collectivités territoriales
- L'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication le 10/10/2025

Considérant :

- Les offres reçues
- L'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre (ETUDIS)

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à :

- DEGAUCHY pour un montant de 124 245.50 euros HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Michel DELAHOUCHE

Pierre HERCELIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Hercelin', written over a white background.